

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/189 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A RECONDUIRE ET SIGNER LES MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES (MARCHE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI 2015/2016, MARCHE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN FAVEUR DES DETENUS 2015/2016, MARCHE DE FORMATIONS COMPETENCES CLES 2015/2016) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

L'An deux mille quinze et le dix-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FEDERICI Balthazar à M. MOSCONI François
Mme FRANCESCHI Valérie à M. GIORGI Antoine
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

BENEDETTI Paul-Félix, FRANCISCI Marcel, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424-34,
- VU** le Code du Travail,
- VU** le Code des Marchés Publics,
- VU** la délibération n° 14/210 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2014 portant adoption du Budget Primitif 2015 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 juillet 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme de formation professionnelle, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :

- mettre en œuvre ce programme de formation,
- signer et reconduire les marchés publics, leurs actes d'exécution et leurs avenants éventuels,
- affecter et individualiser les sommes nécessaires au paiement des marchés publics attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015, ainsi que les sommes nécessaires au paiement des marchés publics reconduits de l'exercice 2013/2014 :
 - 3 298 066,22 € sur le programme 4416 F
 - 1 800 000,00 € sur le programme 4411 F
- signer les agréments de rémunération et de couverture sociale des stagiaires des stagiaires,

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,
Dominique BUCCHINI

ANNEXES



<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : **Marchés de prestation de services (marché de formations professionnelles en faveur des demandeurs d'emploi 2015/2016, marché de formations professionnelles en faveur des détenus 2015/2016, marché de formations compétences clés 2015/2016)**

Le rapport qui vous est proposé présente la commande publique élaborée par la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre des offres de formation destinées aux demandeurs d'emploi et aux détenus pour la période 2015/2016.

Le cahier des charges de cette offre a été élaboré dans le cadre d'une approche globale visant à proposer une programmation au plus près des besoins de l'économie et des ressources humaines.

Pour tenir compte du contexte économique local, l'élaboration de ce cahier des charges a été conduite avec la volonté d'accroître l'efficacité de certaines actions notamment celles relatives à l'insertion des jeunes.

Parallèlement, des actions ont fait l'objet d'une reconduction prévue au marché initial et complètent l'offre qui vous est présentée.

Une complémentarité a été recherchée avec les actions mises en place sur le territoire, notamment dans le cadre de l'AFPA.

La préparation de ce programme d'actions a également fait l'objet d'une analyse sectorielle.

Ainsi, une concertation a été ouverte avec les branches professionnelles, notamment dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, et des transports.

Un travail de partenariat a également été mis en place avec Pôle emploi et l'observatoire régional emploi-formation.

Concernant les publics jeunes en difficultés l'expertise des Missions locales a permis une analyse affinée des besoins qui a conduit à une adaptation de l'offre.

Un maillage du territoire a été recherché afin d'apporter aux publics une offre de proximité et pallier les grandes difficultés liées à la mobilité des stagiaires.

L'offre de formation attribuée par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015 porte sur 30 lots pour une capacité d'accueil de 292 places (cf. annexe 1) :

3 lots dont les offres sont très supérieures à l'estimation des services, font l'objet d'une relance pour une capacité d'accueil de 28 stagiaires (cf. annexe1).

- Le secteur agricole considéré comme prioritaire par la Collectivité Territoriale de Corse, bénéficie d'une capacité d'accueil 44 places dans le cadre de 4 actions de qualification et de pré qualification.

- Le secteur des transports présente une offre adaptée à la demande des professionnels, avec cette année une capacité d'accueil de 68 places réparties sur 7 actions.
- Le commerce et les services, a une capacité d'accueil de 10 places cette année sur une formation.
- Le secteur sanitaire et social est un segment de l'économie dans lequel l'emploi continue de se développer et dont les perspectives de recrutement sont solides. Par conséquent, ce secteur représente cette année une capacité d'accueil de 50 places pour 5 actions de formation.

Le contexte particulier de la situation des jeunes, des primo arrivants et des publics en situation d'insertion sociale et professionnelle ainsi que des seniors a fait l'objet d'une attention particulière. 120 places leurs sont dédiées dans le cadre de 13 actions spécifiques.

Le coût total de ce programme est de 1 196 039,39 € ; le Fonds Social Européen participe à son financement à hauteur de 598 019,70 € soit un taux de cofinancement de 50 %.

Ce plan de formation 2015/2016 est complété par la seconde reconduction de 34 lots issus du PRF 2013/2014 pour une capacité d'accueil de 391 places (cf. annexe 2) représentant un coût de 1 914 501,83 € dont 957 250,91 € cofinancés par le FSE.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la Collectivité Territoriale de Corse a désormais en charge la mise en place d'actions de formations dispensées auparavant par l'Etat.

Il s'agit :

- d'une part, de formations professionnelles destinées aux détenus, afin d'élever leur niveau de qualification,
- d'autre part de formations aux « compétences clés » visant à lutter contre l'illettrisme.

L'offre de formation en faveur des détenus attribuée par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015 porte sur 7 lots reconductibles 2 fois et localisés sur les trois établissements carcéraux de l'île pour une capacité d'accueil maximale de 68 places (cf. annexe 3).

2 lots dont les offres sont très supérieures à l'estimation des services, font l'objet d'une renégociation pour une capacité d'accueil de 22 stagiaires (cf. annexe3).

Le coût total de ce dispositif est de 129 650,00 € ; le Fonds Social Européen participant à son financement à hauteur de 64 825,00 € soit un taux de cofinancement de 50 %.

L'offre de formation « compétences clés » attribuée par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015 porte sur 1 500 heures de formations dispensées sur 6 lots reconductibles 2 fois et localisés sur les principaux territoires de l'île (cf. annexe 4).

Le coût total de ces formations est de 57 875,00 € cofinancés par le FSE à hauteur de 28 937,50 €.

Le coût total de ce programme comprenant les actions attribuées par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015 (marché de formations professionnelles, marché de formations en faveur des détenus et marché de formations « compétences clés » 2015/2016) et les actions reconduites est de **3 298 066,22 €** ; le Fonds Social Européen participe à son financement à hauteur de 1 649 033,11 € soit un taux de cofinancement de 50 %.

Les actions suivantes seront agréées au titre de la rémunération :

- dans le secteur insertionnel du lot 7 au lot 15,
- dans le secteur santé social les lots 16, 17, 20,
- dans le secteur agriculture du lot 21 au lot 25,
- dans le secteur commerce et service, le lot 26,
- dans le secteur transport du lot 27 au lot 31.
- dans le cadre de la formation des détenus du lot 1 au lot 7.

Toutes les actions de ce programme de formation permettront aux stagiaires de bénéficier d'une couverture sociale.

Le montant de la rémunération et de la prise en charge de la couverture sociale pour le programme d'actions 2015/2016 s'élève à 1 800 000,00 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous prie de bien vouloir :

- individualiser la somme de 3 298 066,22 € nécessaire à la mise en place de ce programme de formations,
- individualiser la somme de 1 800 000,00 € nécessaire à la rémunération des stagiaires et à la prise en charge de la couverture sociale,
- autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés de prestation de service attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2015 figurant dans les tableaux ci-joints, ainsi que les avenants y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.